

Le 17 janvier, Peteris Zilgavis, Chef d'Unité à la Commission européenne chargé des start-ups et de l'innovation est intervenu pour le lancement du Cercle Europe et Technologies du Futur pour présenter les travaux de la Commission en matière de numérique, de Big Data, de Fintechs et de Blockchain. Retrouvez ci-dessous la synthèse des échanges.

Quelle place pour l'Europe dans la concurrence internationale en matière de développements numériques ?

L'UE a un potentiel en matière de numérique qu'il faut encore exploiter. Si certains Etats membres sont déjà des leaders internationaux en matière d'innovation digitale, il est essentiel de **renforcer le marché européen pour que celui-ci résiste à la concurrence américaine et chinoise**. C'est la logique derrière la création du marché unique numérique dont l'ambition est de lever les barrières existantes en Europe afin de **créer des champions européens de l'économie numérique**.

La Commission a pour perspective d'assurer le juste niveau de protection des acteurs européens en créant les conditions pour une concurrence juste et équitable, tout en favorisant les innovations. L'objectif est aussi de donner un **cadre clair pour les investissements** dans l'UE alors que toutes les grandes économies du monde investissent massivement dans les technologies numériques.

Le marché unique numérique : une stratégie globale pour ancrer l'UE dans l'ère numérique

Stratégie politique lancée en 2015 par la Commission Juncker, il se compose de trois piliers d'actions et d'un lot d'initiatives législatives et non-législatives qui devront être finalisées d'ici 2018. L'ambition est **de permettre aux acteurs européens de répondre aux enjeux et opportunités de la révolution numérique**.



L'économie de la donnée : un nouvel El Dorado qui attise les convoitises internationales

Les enjeux autour de la donnée ont été l'un des sujets centraux des débats du déjeuner : qui contrôle les données et surtout comment est organisée la collecte et la réutilisation des données. Le GDPR est un jalon clé du traitement des données en Europe, une référence. Il repose sur l'affirmation que **les données appartiennent aux utilisateurs**, qui doivent donner leur consentement et peuvent avec certaines restrictions d'intérêt supérieur, retirer ce consentement. D'une approche axée sur la protection, l'UE a évolué vers une **approche de libre circulation pour ne plus être un marché fragmenté**. La Commission veut allier sécurité et usage des données.

L'enjeu est considérable. Cette économie qui exploite des données représentera plus de 739 milliards d'€ de bénéfices en 2020, soit plus de 4% du PIB européen. Pour pleinement profiter de son potentiel, la Commission, a présenté en septembre 2017 une initiative, largement soutenue par les Etats et les acteurs du numérique, qui ambitionne de décloisonner le marché européen de la donnée. Le règlement met notamment fin aux obligations de localisation de données dans certains Etats.

Aujourd'hui la Commission veut poursuivre cette démarche d'utilisation des données en **renforçant l'accessibilité et la réutilisation des données du secteur public**. Une initiative sera présentée au printemps 2018 visant à ouvrir l'accès aux données pour des considérations d'intérêt public.

Un autre enjeu dont la réponse sera sans doute donnée par la prochaine Commission après 2019 est celui **du stockage des données au sein de l'Union européenne**.

Une forte attente et des enjeux critiques : l'heure de vérité pour l'Europe en matière de cybersécurité

Dans un contexte de multiplication d'attaques, plus de 4000 ont eu lieu depuis début 2016, et d'attentes des entreprises et citoyens pour davantage de protection, **la Commission a présenté une stratégie pour renforcer la cybersécurité des infrastructures européennes**. Elle comprend : une révision du mandat et du travail de l'Agence européenne de la sécurité (ENISA) ; un cadre européen de certification de l'efficacité des services de sécurité ; un plan européen pour coordonner les réponses européennes en cas de cyberattaques. En parallèle, la Commission souhaite **soutenir les partenariats PPP** afin de créer des solutions européennes en matière de cybersécurité. Se pose également la question des **liens entre la blockchain et l'obtention d'un certificat en matière de cybersécurité** qui pourrait apporter une réponse opérationnelle aux problèmes de confiance de nombreux acteurs.

Fintechs

La Commission présentera le **7 mars un plan d'action sur les Fintechs**, celui-ci est finalisé, il doit désormais être validé politiquement par le Président de la Commission Jean-Claude Juncker. Avec ce plan, l'exécutif européen souhaite favoriser **la transformation des Fintechs nationales en champions européens**. Le Plan introduira notamment un système de licence pour les plateformes de crowdfunding P2P, un soutien technique aux entrepreneurs par la création d'un Hub européen (**Fintech innovation Hub** dans lequel interviendraient notamment les superviseurs), ou encore le développement d'un système d'encadrement de type sandbox. Ce dernier point a suscité un très vif intérêt lors de la consultation, avec des positions parfois divergentes sur l'utilité d'un tel processus. L'ambition est de permettre davantage d'expérimentations pour **stimuler les innovations, en assurant un lien avec les superviseurs**.

DLT & Blockchain

La Blockchain est l'un des grands sujets de préoccupation de la Commission, si elle s'inquiète de voir le développement exponentiel des monnaies virtuelles et des risques qu'elles peuvent générer, notamment au regard de la fraude et du blanchiment, elle considère que **la Blockchain représente un mode de communication et d'échange utile** qui doit être exploité. Elle propose donc :

1. La mise en place d'un **observatoire européen de la Blockchain**, qui réunira les parties prenantes, qui servira d'interface d'échange de bonnes pratiques. L'observatoire proposera des recommandations sur l'encadrement à mettre en place.
2. L'organisation d'une **conférence le 10 avril** pour débattre du futur de la Blockchain en Europe et de son exploitation par les acteurs publics et privés ;
3. Le **développement de standards** pour assurer l'interopérabilité et apporter de la clarté tout en assurant une approche technologiquement neutre
4. Le **soutien financier** à des projets pilotes, et en particulier d'un projet de **création d'une Blockchain européenne**, qui servirait de base de référence pour les entreprises et administrations européennes. L'objectif n'est pas de monopoliser les Blockchains européennes de demain, mais de créer une infrastructure européenne de soutien. ;
5. De **clarifier l'encadrement de certains pans impactant la Blockchain : ICOs, smart contract ...**

GAFAs

L'un des sujets de passion du déjeuner a porté sur **l'exploitation des données personnelles par les GAFAs**. Qu'il s'agisse de données bancaires ou commerciales, ces données représentent une valeur économique colossale pour les entreprises. Certains membres ont rappelé à la Commission que l'enjeu est de créer un écosystème européen qui permette de neutraliser le monopole d'exploitation des données par les GAFAs. Selon Peteris Zilgavis, il s'agit d'une problématique que la Commission est en train d'analyser, notamment en étudiant le marché américain, et la manière dont les entreprises obtiennent le droit de stockage et d'usage des données. L'entité qui contrôle les données est un enjeu que la Commission a tout à fait intégré dans ses réflexions qui s'élargissent aussi aux situations d'abus de position dominante des GAFAs mais aussi d'acteurs venus de Chine.

En parallèle, la Commission travaille au développement d'un **cadre fiscal européen pour l'économie du numérique**, dont l'objectif principal est d'assurer une taxation juste de tous les acteurs y compris les GAFAs. L'exécutif n'a pas encore arrêté sa position finale sur la manière de les taxer (lieu de transaction, lieu des bénéfices ...). Une initiative sera présentée dans les prochains mois.

En conclusion, Peteris Zilgavis a appelé les acteurs français à se mobiliser pour participer au foisonnement d'idées qui entourent les réflexions de la commission européenne sur les sujets tels que données, blockchain, cybersécurité...

Le prochain déjeuner sera le **28 février avec pour thème l'innovation, en présence de Jean David Malo, Directeur open innovation et open science de la Commission européenne**.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Mathilde Brasseur, consultante et Secrétaire Générale du CETF (00 32 2 280 28 01 ou mathilde.brasseur@athenora.com) ou consulter le site d'Athenora Consulting : www.athenora.com. Suivez-nous aussi sur Twitter : @AthenoraEU